

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU VENDREDI 5 JUIN 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle du conseil de la Mairie de Bouhet.

Etaient présents : MM. Christophe RAULT, Pascal CHAUVEAU, Richard INES, Yves LAMOUREUX, Jean-Daniel RODRIGUEZ, et Aurélien GENTES, et MMES Florence VILLAIN, Laetitia GRELIER, Séverine LAMOUREUX, Katia GIRARD, Carine DELABY, Priscilla GONTIER et Pascale BONNEAU.

Absents excusés : M Pierre-Yves MERCKEL.

Absents non excusés : Mme Monique BRIFFAUD.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia GRELIER.

Invité(e)s : Mme Sandrine CAZEAUX, Secrétaire générale de mairie.

Monsieur Pierre-Yves MERCKEL donne pouvoir à Monsieur Yves LAMOUREUX.

Date de convocation : lundi 1^{er} juin 2026.

ORDRE DU JOUR :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

1. Approbation du PV du 11 mai 2026
2. Élection des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants en vue des Élections sénatoriales (délib)

TOUR DE TABLE.

ORDRE DU JOUR :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

1. **Approbation du PV du 11 mai 2026 :**

Monsieur Rault demande l'approbation du PV du 11 mai 2026, qui a été transmis à l'ensemble du conseil, avant l'élection des délégués pour les élections sénatoriales. Il n'y a pas de commentaires, le procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. **Élection des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants en vue des Élections sénatoriales (délib) :**

Monsieur Rault rappelle les modalités des élections :

Par décret n°2026-301 du 21 avril 2026, les conseils municipaux doivent être convoqués le 5 juin 2026 pour désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs, organisée le dimanche 27 septembre 2026.

Par circulaire du 6 mai dernier, le ministre de l'Intérieur a précisé les conditions de la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux (circulaire en pièce jointe).

- **Le 5 juin est une date impérative :**

Le conseil municipal est formellement convoqué par décret le 5 juin : date impérative.
Toute élection proclamée avant le 5 juin est irrégulière.

- **la désignation des délégués :**

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française, ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire et être conseiller de la commune à la date du 5 juin.

Seuils démographiques : communes de moins de 9 000 habitants = les délégués sont élus parmi les conseillers municipaux.

- **La désignation des suppléants :**

Il convient de désigner des suppléants pour pallier l'empêchement d'un délégué titulaire. Leur nombre est fixé dans l'arrêté préfectoral portant définition du nombre de délégué (arrêté en pièce jointe).

Seuils démographiques : communes de moins de 1 000 habitants : les suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal.

- **Les modalités de candidatures :**

Pour les communes de moins de 1 000 habitants :

Le dépôt d'une déclaration de candidatures n'est pas prévu en amont de la réunion du conseil municipal. Les candidats peuvent faire connaître aux membres du conseil municipal leur souhait d'être désigné délégué ou suppléant à l'ouverture de la réunion.

L'élection des suppléants est distincte de l'élection des délégués = ce sont deux élections distinctes et successives.

Une personne peut être désignée délégué sans avoir fait acte de candidature.

Les candidats peuvent se présenter isolément, ou par une candidature groupée (complète ou incomplète).

- **Les opérations de désignation :**

Il s'agit d'une délibération de droit commun du conseil municipal (un modèle est en pièce jointe).

La majorité des membres en exercice doit être présente pour que le vote puisse se tenir. Les membres en question sont les conseillers municipaux proclamés élus qui n'ont pas perdu cette qualité.

- **Le mode de scrutin :**

Pour les communes de moins de 1 000 habitants :

Il s'agit d'un scrutin majoritaire, uninominal ou plurinominal ; les règles relatives à la parité ne s'appliquent pas et le panachage (adjonction ou suppression de nom) est autorisé.

L'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit.

En cas de scrutin plurinominal, les suffrages sont décomptés individuellement par candidat.

- **La constitution du bureau électoral – pouvoir et déroulement du vote :**

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin. Il est présidé par le maire ou, à défaut, les adjoints et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. Il comprend les deux membres les plus âgés du conseil municipal et les deux plus jeunes.

Un conseiller municipal peut donner un pouvoir écrit à un autre conseiller municipal ; un conseiller municipal ne peut avoir qu'un seul pouvoir.

Le vote a lieu sans débat, au scrutin secret.

- **La détermination du nombre de délégués :**

L'effectif légal du conseil municipal est de 15 pour Bouhet. Il faut donc élire 3 délégués.

- **La détermination du nombre de suppléants :**

Des suppléants sont élus dans toutes les communes ; ils sont appelés à remplacer les délégués lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal.

Le nombre de suppléants est de 3 quand le nombre de délégués est inférieur ou égal à 5.

➤ **Elections des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale (délib):**

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n° INTP2611651C du 6 mai 2026 du Ministère de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 18 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Charente-Maritime,

a) Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Yves LAMOUREUX, Richard INES, Aurélien GENTÈS et Mme Priscilla GONTIER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués :

Les candidatures enregistrées : MM Christophe RAULT, Pascal CHAUMEAU et Mme Laetitia GRELIER, M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Christophe RAULT, né le 06/11/1962 à LA ROCHELLE, 14 voix
- M. Pascal CHAUMEAU, né le 26/04/1963 à LA ROCHELLE, 14 voix.
- Mme Laetitia GRELIER, née le 06/10/1978 à ROCHEFORT SUR MER, 14 voix

MM. Christophe RAULT et Pascal CHAUMEAU et Mme Laetitia GRELIER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et ont accepté leur mandat.

c) Election des suppléants :

Les candidatures enregistrées : MM Pierre-Yves MERCKEL, Richard INES et Jean-Daniel RODRIGUEZ, M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Pierre-Yves MERCKEL, né le 23/12/1950 à BONE (Algérie), 14 voix
- M. Richard INES, né le 22/09/1953 à AUCHEL, 14 voix
- M. Jean-Daniel RODRIGUEZ, né le 07/03/1956 à PORT LYAUTEY (Maroc), 14 voix

MM. Pierre-Yves MERCKEL, Richard INES et Jean-Daniel RODRIGUEZ ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales et ont accepté leur mandat, à l'exception de M. Pierre-Yves MERCKEL, absent excusé.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Rault demande aux membres du conseil qui est disponible pour emmener les PV des élections à la Sous-Préfecture de Rochefort lundi avant 10h. Monsieur Inès se porte volontaire. Monsieur Rault l'en remercie.

Monsieur Rault demande aux membres du conseil s'ils acceptent de bien vouloir décaler le conseil municipal, initialement prévu le 11/06, au 29/06 à 19h. Les membres du conseil acceptent.

Monsieur Rault demande à Monsieur Gentès de bien vouloir aider la secrétaire à préparer le Bouhétais. Il se propose de passer un soir pour se caler sur ce qu'il pourra reprendre.

Monsieur Rault effectue un rapide retour sur le Color Run organisé par l'AP3E le 31 mai : ce fut un véritable succès avec 70 adultes et 70 enfants.

Monsieur Rault termine en annonçant la fête de la musique organisée par le CCAB le 21 juin à partir de 17h.

TOUR DE TABLE :

- Madame Villain indique qu'elle souhaite décaler la réunion de bibliothèque prévue le 15/06 au 22/06 à 19h.
- Madame Grelier : R.A.S.
- Madame Girard indique que le 16/06 se tiendra le dernier conseil des écoles. Elle aimerait connaître le dérouler. Monsieur Rault lui répond que tous les membres de la commission sont conviés au conseil d'école. Monsieur Rault indique qu'il sera peut-être en retard car il a une commission DEV ECO à la CDC. Il ajoute que la commune de Chambon refuse de participer au conseil d'école. Mesdames Girard, Grelier, Gontier et Bonneau peuvent s'y rendre. Madame Girard propose que la commission se rencontre en amont du conseil d'école afin de pouvoir proposer des choses pour la rentrée prochaine.
- Monsieur Gentès : R.A.S.
- Monsieur Chauveau rappelle que la commission urbanisme aura lieu le 18/06 à 18h. Monsieur Gentès demande si la commission peut avoir lieu à 18h30. Tout le monde est d'accord.
- Madame Bonneau indique qu'il y a un dépôt de végétaux derrière le bâtiment des pompiers. Monsieur Inès lui répond que c'est le dépôt de la commune. Madame Bonneau demande si les administrés peuvent y déposer leurs végétaux. Monsieur Rault lui répond négativement. Monsieur Gentès ajoute que l'entreprise Véolia met des bennes à disposition pour les déchets de la commune. Il faudra qu'il se renseigne.
- Monsieur Lamoureux demande l'avancement des travaux de la RESE. Monsieur Chauveau lui répond qu'il y aura une réunion le 10/06 à la mairie. Monsieur Lamoureux demande comment avance le futur lotissement. Monsieur Rault lui répond que la mairie n'a aucune nouvelle de Nexity. Le sujet sera abordé lors de la commission urbanisme et ensuite Monsieur Rault contactera les vendeurs. Monsieur Rault termine en indiquant qu'une troisième modification du PLUi-H est en cours. La prochaine révision aura lieu en 2027.
- Monsieur Inès : R.A.S.
- Monsieur Rodriguez : R.A.S.

- Madame Delaby : R.A.S.
- Madame Lamoureux : R.A.S.
- Madame Gontier demande si Monsieur Rault a reçu Monsieur Floch. Monsieur Rault lui répond négativement. Madame Gontier indique qu'il faudrait lui signaler qu'à 18h20 il n'y a plus de pain, du, apparemment, à un problème d'approvisionnement. Monsieur Rault lui répond qu'il va s'en occuper afin d'effectuer un bilan car cela fait 6 mois qu'ils sont ouverts.

Fin de séance à 20 h 15

La secrétaire de séance,
Laetitia GRELIER

Le Maire,
Christophe RAULT